

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00097 DU 27/03/2020

**DIRECTION DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif

Objet :

Attribution d'une subvention à l'Université de Nantes pour la manifestation « Gala O'Campus » qui a eu le jeudi 7 mars 2019 d'un montant de 900 €

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2014, modifiée par délibérations des 30 juin 2015 et 2 février 2016 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature daté du 3 février 2016 attribué à Franck Hervy, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et recherche ;

Considérant les crédits votés au budget principal de la CARENE ;

DECIDE :

Article 1 – La CARENE décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 900 euros à l'Université de Nantes pour financer la manifestation « Gala O'Campus » qui a eu lieu le jeudi 7 mars 2019 à Saint-Nazaire.

Article 2 – La subvention sera versée sur présentation du bilan de l'opération. Si l'opération est excédentaire, le solde de la subvention sera revu en fonction.

Article 3 – La dépense correspondante sera constatée sur le compte 6574 fonction 90 du budget principal de la CARENE.

Article 4 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 5- Le Président de la CARENE et le Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 27/03/2020

Le Vice-président en charge de l'enseignement
supérieur et recherche,
Franck HERVY





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : MAINDRON Annelise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	DEC2020_00097
Date de la décision:	2020-03-27 00:00:00+01
Objet:	Attribution d'une subvention à l'Université de Nantes pour la manifestation GALA'O CAMPUS qui a eu lieu le jeudi 7 mars 2020 pour un montant de 900€
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations,)
Identifiant unique:	044-244400644-20200327-DEC2020_00097-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 044-244400644-20200327-DEC2020_00097-AR-1-1_0.xml	text/xml	1022
nom de original: DEC97_GALAO CAMPUS.pdf	application/pdf	140837
nom de métier: 99_AR-044-244400644-20200327-DEC2020_00097-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	140837

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2020 à 14h39min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2020 à 14h39min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2020 à 14h39min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2020 à 14h40min08s	Reçu par le MI le 2020-03-27